COMMUNICATION ON PROGRESS FLORIBIS 2018

Période du 28 Juillet 2017 au 28 Juillet 2018

La lettre d'engagement du Directeur Général

Monsieur le Secrétaire Général,

Par cette lettre, je suis heureux de vous confirmer que la société FLORIBIS et l'ensemble de son personnel, renouvellent leurs engagements à soutenir les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'Homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'activité et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, vous trouverez dans ce rapport les résultats de nos activités (2017 – 2018) axées sur la mise en œuvre des dix principes de Pacte Mondial

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma haute considération.

Jean Christophe PEYRE

Directeur général FLORIBIS

ANALABE VOHEMAR, le 06 Juillet 2018

Présentation du Global Compact ou Pacte Mondial

En adhérant au Pacte Mondial, les entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés se rapportant à quatre grands thèmes :

- Les droits de l'Homme
- Les normes du travail
- L'environnement
- La lutte contre la corruption

Le Pacte Mondial, principale initiative mondiale d'entreprises citoyennes- qui regroupe des milliers d'organisations réparties dans plus de 100 pays – a pour objectif premier de promouvoir la légitimité sociale des entreprises et des marchés.

Adhérer au Pacte Mondial, c'est partager la conviction que les pratiques commerciales – fondées sur un certain nombre de principes universellement reconnus – contribueront à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable, plus ouvert et de sociétés prospères et dynamiques.

Le Pacte Mondial est :

- Une initiative volontaire visant à promouvoir le développement durable et le civisme social
- Un ensemble de valeurs fondées sur des principes universellemnt acceptés
- Un réseau d'entreprises et d'autres parties prenantes
- Un forum d'apprentissage et d'échange de données d'expériences

Le Pacte Mondial n'est pas :

- Juridiquement contraignant
- Un moyen de surveiller et de contrôler les entreprises
- Une norme, un système de gestion, ni un code de conduite
- Un organe de réglementation ni une agence de relations publiques

Rappel des dix principes du pacte mondial

DROITS DE L'HOMME

- **Principe 1:** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- **Principe 2**: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- **Principe 3:** Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- **Principe 4:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- **Principe 5:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- **Principe 6:** Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

- **Principe 7:**Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- **Principe 8:**Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- **Principe 9:** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- **Principe 10:** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

En adhérant au Pacte Mondial, la société Flor Ibis proclame publiquement son attachement aux dix principes universels de l'initiative et, à ce titre, s'engage :

-A prendre des mesures pour modifier la façon dont elle opère afin que le Pacte Mondial et ses principes s'intègrent à son mode d'administration, à sa stratégie, à sa culture et à ses activités quotidiennes ;

-A décrire dans son rapport annuel ou dans un rapport de gestion similaire la manière dont elle applique le Pacte Mondial et ses principes (Communication sur les progrès réalisés) ;

- A faire campagne en faveur du Pacte Mondial et de ses principes, par le biais de déclarations publiques, etc.

QUI EST FLORIBIS?

Situé au nord est de Madagascar, Flor Ibis est une société agricole productrice et exportatrice de vanille en gousse et d'huiles essentielles.

Les vanilles sont issues d'une part de la plantation (certifiée BIO par ECOCERT et Faitrade par FLOCERT); et d'autre part, de la collecte auprès d'associations paysannes et de collecteurs.

Une part grandissante de notre approvisionnement en vanilles provient des associations paysannes qui travaillent en étroite collaboration avec nous.

Les matières premières pour la distillation sont issus de notre plantation et des associations paysannes crées dans ce sens afin d'aider durablement les producteurs.

Afin de garantir au client la transparence de la société Flor Ibis, un cabinet externe (cabinet Gerard CATEIN, Membre de BAKER TILLY International) s'occupe annuellement de l'audit des transactions de la société.

Pour démontrer sa contribution dans le développement durable du secteur agricole à Madagascar, Floribis est certifiée SMETA 4 Pillars depuis 2014 et FOR LIFE depuis ledébut de l'année 2018.

La société est signataire du pacte mondiale de l'ONU (Global Compact) depuis 2008 par l'intermédiaire de son Directeur Général.

Préambule : Périmètre d'application et description des activités

Depuis 2008 jusqu'à ce jour, nos actions ce sont concentrées sur l'atteinte des objectifs déclarés dans les COP précédents notamment :

- La bonne gouvernance au sein de la Société
- La gestion durable des ressources naturelles
- La gestion des ressources humaines et
- L'offre des produits responsables

Les objectifs globale de la société ont été axés sur ces principes notamment en matière de développement durable et responsabilité sociétale.

Implanter les 10 principes dans la stratégie et les opérations de la société Floribis

Les dix principes du Pacte Mondial font partie intégrante des stratégies de Floribis.

La vision de Floribis est la suivante:

Grâce à l'amélioration continue de notre expertise, avec des collaborateurs passionnés, nous réaliserons des produits de hauts standards pour satisfaire les exigences de nos clients et contribuer au développement durable du secteur agricole à Madagascar.

Ceci a été intégré dans les objectifs sectoriels de chaque département avec une implication jusqu'aux employés.

Description des actions mises en œuvre sur les 10 principes dans la chaîne de valeur

Activités	Axes	Objectifs	Indicateurs	KPI	Moyens de vérification	Résultats Mi 2017 - 2018
Gouvernance	Principe N° 1 à 10	Mise en place de la Stratégie RESPONSABILE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE	Certification SMETA IV PILLARS et FOR LIFE	Score SMETA	Rapport d'audit SMETA – FOR LIFE	Audit SMETA – FOR LIFE clôtureés
	Principes N° 10	Règles de bonnes conduites des affaires mises en place	Pourcentage d'implémentation du nouveau code de conduite	100%	Rapport interne	100%
			Nombre de conventions établi avec les partenaires commerciaux	100%		75%

Description des actions mises en œuvre sur les 10 principes dans la chaîne de valeur

Activités	Axes	Objectifs	Indicateurs	KPI	Moyens de vérification	Résultats Mi 2017 - 2018
Utilisation des ressources naturelles	Principe N° 7 à 9	Amélioration des terres par les techniques biologiques	Superficie de la plantation vanille	30ha	Rapport d'activité au niveau des Départements	30ha
			Superficie de la plantation de vétiver	100ha		100ha
			Superficie de la plantation de vétiver avec l'association paysanne	4ha		4ha
		Réduction de la pression sur l'environnement en apportant un revenu aux paysans	Superficie d'Ylang avec les associations paysannes	4ha		4ha
		Production d'énergie durablement gérée avec le bois d'acacia pour la distillation	Superficie d'acacia planté avec l'association paysanne	200ha		200ha
		Améliorer la gestion de l'eau	Utilisation de la micro-irrigation pour la plantation	100%	Rapport d'activité au niveau du Département responsable de la	100%

Description des actions mises en œuvre sur les 10 principes dans la chaîne de valeur

Activités	Axes	Objectifs	Indicateurs	KPI	Moyens de vérification	Résultats Mi 2017 -2018
Gestion des ressources humaines	Principe N° 3 à 6	Assurer un environnement de travail sécurisé aux employés	Nombre d'associations d'employés	3	Rapport interne	2
			Pourcentage d'employé ayant un contrat de travail	100%		100%
			Pourcentage d'employés âgés de plus de 18 ans	100%		100%
			Pourcentage de femme dans le staff	50%		50%
		Centrer Culture d'entreprise sur le développement personnel	Nombre de dialogue avec les représentants des employés	>1/ an		1
			Nombre de dialogue avec chaque association	>1/ an		1
			Nombre de dialogue avec les autorités locales	<1/ an		1
ire de produits responsables	incipe N° 7 à 9	Certifier les produits aux normes d'agriculture durable et/ou biologique pour la vanille	Certification Bio - ECOCERT	Conformité 100%	Certificat suivant audit tierce partie	100%
			Certification Fair trade FLO CERT	Conformité 100%		100%

La société Floribis a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs et ses partenaires une condition de vie meilleure par l'intermédiaire des appuis et des projets sociaux qu'elle entreprend.

Pour pousser encore plus son engagement au sein de la société, Floribis a obtenu la certification FOR LIFE cette année 2018.

Finalement, pour garantir l'innocuité de ses produits, nous avons obtenu la Certification de conformité à la méthode HACCP.

SYSTEM CERTIFICATION HACCP SGS

for life social responsibility

Juillet 2018

© Copyright: Floribis SARL

FLORIBIS SARL
N°R.C.2000B00290
N°NIF : 2000114602
N°STAT : 46101 72 2013 0 00594
Adresse: BP 34 VOHEMAR
Tél. : +261 32 11 063 34
Fax : +33 4 27 04 00 16
E-mail : floribis@floribis-mg.com
www.floribis.mg